Communiqué de presse – 10 décembre 2012

Taux de TVA pour 2014 : l'UTP se joint au GART pour demander un retour au taux réduit pour les transports publics

Suite à l'annonce par M. le Premier ministre de la modification des taux de la TVA pour 2014, l'UTP ne soutient pas une augmentation du taux de TVA sur les titres de transport qui :

- remettrait en question les priorités définies par le Grenelle de l'Environnement en faveur du transport public

- fragiliserait davantage l'équilibre financier des transports publics en France. En effet, dans un contexte de croissance forte du trafic de voyageurs (+5,3% en 2011, +4,6% en 2012), les autorités organisatrices et les entreprises éprouvent des difficultés à proposer une offre de transport correspondant à la demande, toujours croissante. Les entreprises de transport représentées par l'UTP sont soucieuses de la fragilité économique des réseaux de transport qu'elles gèrent et des contraintes financières des collectivités locales. Elles ont ainsi le souci de rechercher le meilleur équilibre financier en jouant sur les 3 leviers de financement nécessaires :

> 1) la part du contribuable local, via la subvention de la collectivité locale au service de transport
>
> 2) le Versement Transport (impôt sur les entreprises et les administrations de plus de 9 salariés affecté au transport urbain)
>
> 3) la contribution directe du client voyageur via son titre de transport. Dans la plupart des réseaux, elle est revue chaque année à la hausse. Cette augmentation permet de répondre au développement de l'offre demandé par la clientèle. Elle serait compromise par l'augmentation de la TVA qui entrave la liberté des collectivités de revoir à la hausse la part du titre financée par le client voyageur. En effet, les entreprises aux côtés des collectivités souhaitent que le service de transport reste un service d'utilité publique à destination de tous. De plus, une augmentation soudaine et exagérée de son coût stopperait instantanément la dynamique en faveur du transport public. Elle pourrait donc aussi ralentir le regain de fréquentation observé depuis 2011.

C'est pourquoi l'UTP demande un retour à un taux réduit de TVA pour les transports publics pour permettre aux réseaux d'augmenter de manière juste et équilibrée la contribution de l'usager à son titre de transport. C'est cette valorisation du titre de transport qui permet aux réseaux de développer l'offre pour :

- maintenir la tendance d'un report modal efficace de la voiture individuelle vers le transport public.

- contribuer de façon efficace à la transition énergétique et aux enjeux du changement climatique

- irriguer le territoire dont la desserte est un facteur créateur d'emplois.

Contacts
UTP – Bruno Gazeau : T. 01 48 74 73 04
UTP – Séverine Til : T. 01 48 74 73 46 /
Mob : 06 89 08 74 93

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle des entreprises de transport urbain et des entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) en France.
L'UTP représente :
-une dizaine d'entreprises ferroviaires : Colas Rail, Euro Cargo Rail, EuRailCo, Europorte, Eurostar International, Groupe RATP, SNCF, Thello, Veolia Transdev, VFLI.
-plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Certaines sont liées à des groupes de transport comme CarPostal, Groupe RATP, Keolis, SNCF Proximités, Vectalia France, Veolia Transdev. D'autres sont indépendantes et peuvent, à ce tittre, adhérer à l'association AGIR.